



# Communiqué

Deuil et nature

## La forêt lausannoise accueillera son cimetière forestier

**En écho à l'évolution sociétale des rites funéraires et forte de ses politiques publiques en matière de nature, la Municipalité de Lausanne propose la création d'un cimetière forestier sur son territoire.**

Les habitudes des familles en matière de rites funéraires ont fortement évolué en Suisse depuis 40 ans et de nouvelles pratiques sont apparues avec l'augmentation des crémations. Les cendres peuvent être conservées dans les familles, inhumées dans une tombe ou une concession, déposées au columbarium ou dispersées dans la nature. Un postulat demandant à la Municipalité d'examiner la faisabilité d'une telle offre liant arbre et dernier repos sur le territoire communal a été déposée par M. Fabrice Moscheni.

A ce titre, la Municipalité de Lausanne, forte de ses politiques publiques en matière de nature, encourage les liens de ses habitantes et habitants avec la forêt et souhaite créer un cimetière forestier sur son territoire. « Cette alternative répond tant au souhait d'inhumation qu'au besoin de lien avec la nature et rejoint les changements d'habitudes dans le domaine de la mort. Le choix des familles dans le cadre d'incinérations pourra ainsi se porter sur une inhumation dans un cimetière de la Ville, ou dans son cimetière en forêt » précise Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

Un site potentiel a été identifié dans le prolongement du cimetière de Vers-chez-les-Blanc, au nord de la ville. En effet, cette parcelle forestière bénéficie d'une bonne desserte en transports publics. La création de ce cimetière forestier impliquera un changement d'affectation et donc une compensation forestière de surface équivalente. Cette compensation s'effectuera sur une parcelle communale située à L'Hermitage.

Au terme de la réalisation du projet, la préservation de la forêt, de sa faune et de sa flore sera garantie d'une part par des règles de comportement adaptées aux lieux de recueillement et à la paix des morts et d'autre part par la canalisation des flux de personnes sur les sentiers principaux et les lieux de recueillement. La Municipalité veillera également à garantir l'accessibilité aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. L'usage exclusif d'urnes biodégradables, ainsi que la création de trous de faible diamètre et de profondeur limitée réduiront considérablement l'impact sur la zone dédiée à l'inhumation. Ce nouveau cimetière intitulé « Forêt du souvenir » devra s'intégrer et respecter le règlement sur les inhumations, les incinérations et les cimetières de la Commune de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 7 mars 2024